

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 4 avril 2018

Étaient présents

MADAME JOUANNO	Présidente
MADAME CASILLO	Vice-présidente
MONSIEUR BOMPARD	
MONSIEUR DEZOBRY	
MONSIEUR GILLARD	
MADAME GALLIEN	
MADAME POPELIN	
MADAME HAREL-DUTIROU	
MADAME QUERITE	
MADAME WERKOFF	
MADAME HEERS	
MONSIEUR VUILLETET	
MONSIEUR HOESTLANDT	

Absents excusés

MADAME ESTROSI-SASSONE
MADAME PAILLARES
MADAME BREVAN
MADAME SEVRAIN
MONSIEUR FOURNIER
MONSIEUR HABIG
MONSIEUR LAUBARD
MONSIEUR BEAUD de BRIVE
MONSIEUR CLOUAIRE
MONSIEUR PEYLET

Membres du secrétariat général de la CNDP

Monsieur DEWAS, Directeur, Madame IDIR, Assistante.

1) Mot d'accueil de la Présidente, Madame Chantal JOUANNO

Madame la Présidente se félicite de présider cette institution dont les missions ont été confortées par les ordonnances d'août 2016. Elle précise cependant qu'au regard du projet de réforme institutionnelle en cours, elle souhaite échanger de manière approfondie.

2) Approbation du PV de la séance du 5 mars 2018

Le procès verbal de la séance du 05 mars 2018 a été approuvé par la Commission.

3) Nouvelles saisines

- **Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs - PNGMDR**

Mme Casillo et M. Dewas présentent au préalable 3 schémas permettant de replacer ce plan dans un contexte institutionnel extrêmement complexe :

- Rappel des débats et décisions gouvernementales prises depuis 2006, date du premier débat sur le sujet
- Rappel du jeu d'acteur
- Rappel des autres processus de concertation en cours ou à venir ayant des liens avec le PNGMDR

Présentation du projet par M. Aurélien LOUIS, sous-directeur des industries nucléaires à la DGEC,

Le ministère saisit la CNDP à l'occasion de l'élaboration de la 5^e édition du PNGMDR. Il s'inscrit dans la lignée des quatre plans précédents. Ce plan dresse le bilan des modes de gestion existants des matières et des déchets radioactifs et des solutions techniques retenues, recense les besoins prévisibles d'installations d'entreposage ou de stockage et précise les capacités nécessaires pour ces installations et les durées d'entreposage. Il fixe par ailleurs les objectifs généraux à atteindre pour les déchets radioactifs qui ne font pas encore l'objet d'un mode de gestion définitif. Enfin, il organise la mise en œuvre des recherches et études sur la gestion des matières et des déchets radioactifs en fixant des échéances pour la mise en œuvre de nouveaux modes de gestion, la création d'installations ou la modification des installations existantes. Ce plan s'organise selon les axes stratégiques suivants :

- l'optimisation de la filière des gestions des déchets de très faible activité (TFA)
- la stratégie à adopter pour la gestion des déchets de faible activité à vie longue (FA-VL)
- les besoins en entreposage des combustibles usés et des déchets à haute activité et moyenne activité à vie longue (HA-MA-VL)
- le statut des matières radioactives
- le projet CIGEO et son adaptabilité

Décision : L'élaboration de la cinquième édition triennale du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs fera l'objet d'un débat public qui se tiendra au second semestre 2018.

La Commission nationale du débat public en confiera l'animation à une commission particulière qu'elle désignera.

- Lettre de mission ministérielle confiée à Madame la Présidente de la CNDP, relative à la pérennisation du dispositif des conseils citoyens

Cette mission confiée à la CNDP par M. MEZARD, ministre de la cohésion des territoires, et M. DENORMANDIE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, vise à identifier les risques et les freins pouvant mettre en cause la pérennisation et la consolidation de la démarche dans le temps. Ils souhaitent aussi que leur soient proposés des leviers susceptibles d'ancrer dans le temps et dans les territoires des conseils citoyens.

Décision : La Commission accepte cette mission qui est confiée à sa Présidente et en délègue la réalisation opérationnelle à Madame Ilaria CASILLO, Vice-présidente de la Commission nationale du débat public.

4) Concertation préalable

- **Projet de connexion de la ligne B du métro de Toulouse**

Présentation du bilan de la concertation préalable par M. Jean-Claude RUYSSCHAERT, garant.

La concertation publique sur le projet de connexion de la ligne B du métro de Toulouse a fait suite au débat public sur la 3ème ligne de métro, à l'enquête publique sur le projet Mobilités 2020.2025.2030 et à l'avis favorable de la commission d'enquête sur ce programme. Malgré ce calendrier chargé, la participation du public a été importante. Le maître d'ouvrage a, par ailleurs, pris en compte les recommandations du garant, en enrichissant le site internet et publié une synthèse des justifications ou des réponses qu'il pouvait apporter aux contributions du public. Le garant considère donc que le déroulement de cette concertation a été conforme aux exigences d'information et de contribution du débat public.

Décision : La Commission donne acte du bilan du garant. Ce document sera joint au dossier d'enquête publique. Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT est désigné comme garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de connexion de la ligne B du métro de Toulouse en cohérence avec la démarche de concertation post-débat public sur la 3^e ligne du métro de Toulouse.

- **Projet Yellopark - construction d'un nouveau stade de football à Nantes**

Saisie par le maître d'ouvrage, YelloPark, pour la construction d'un nouveau stade pour le Football Club de Nantes, le 6 février 2018, la CNDP a pris acte des modalités et du calendrier de la concertation préalable. Celle-ci se déroule entre le 21 février et le 19 avril 2018.

Décision : comme demandé par le maître d'ouvrage et consciente de la nécessité d'approfondir la concertation sur certains volets du projet urbain et sur le déroulement envisagé de la phase chantier, la CNDP décide de prolonger la période de concertation jusqu'au 19 mai 2018.

5) Approbation du budget 2018

La Commission a arrêté un budget à hauteur de 6 556 019 € pour l'année 2018.

Il comprend 3 416 019 € de crédits de fonctionnement, se répartissant à hauteur de 2 450 000 € de masse salariale et 966 019 € en fonctionnement. Ce budget permet aussi d'indemniser les garants des concertations préalables répartis sur tout le territoire national.

Par ailleurs, 3 150 000 € de crédits en fonds de concours des maîtres d'ouvrage permettent de financer l'organisation des 3 débats publics déjà lancés (Programmation pluriannuelle de l'énergie, projet de route des géraniums à la Réunion, et projet de mine d'or en Guyane), et deux autres débats au second semestre, dont le plan national de gestion des matières et déchets radioactifs.

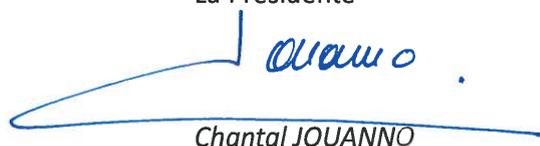
Décision : Le budget a été arrêté par la Commission sur proposition de la Présidente conformément à l'article 19 de la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes.

6) Questions diverses

- **Point d'avancement du débat public sur la programmation pluriannuelle de l'énergie**

La prochaine séance aura lieu le mercredi 02 mai 2018 à 14h30 heures.

La Présidente



Chantal JOUANNO